



LES VOYAGES

La Libre

ROME

L'éternelle

La Libre Escapade

Du 16 au 20 juin 2026


Preference

ROME, L'ÉTERNELLE

Rome a une histoire qui s'étend sur plus de 2500 ans. Elle était le centre de l'Empire romain qui a dominé l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient pendant plus de 500 ans. En raison de son histoire très ancienne, la capitale italienne - dont le centre-ville classé patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO - est une cité très riche, ville éternelle, aux facettes multiples.

La Rome antique : du Forum au Colisée en passant par le Panthéon, la grandeur des empereurs romains s'expose dans tous les quartiers de la ville. La Rome des places et des fontaines : places d'Espagne, du Peuple, Saint-Pierre, Navone, et la mythique fontaine de Trévi composent un parcours parfait pour de charmantes promenades. La Rome catholique : ses nombreuses églises et basiliques reflètent l'importance historique et spirituelle de la papauté.

Rome, enfin, est aussi une ville contemporaine, vibrante, où la douceur de vivre italienne se mêle à l'effervescence d'une capitale moderne. Entre ses ruelles animées, ses trattorias traditionnelles et ses palais majestueux, la cité éternelle offre un voyage à travers le temps, où chaque pierre raconte une histoire et chaque quartier révèle une nouvelle facette de son âme inépuisable.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VISITES

Visite des incontournables de Rome de la fontaine de Trevi à la place d'Espagne, le Vatican et la basilique Saint-Pierre.

LOGEMENT

Un hôtel 4* de tout confort et de charme afin de découvrir au mieux la capitale.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference.



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MARDI 16 JUIN

BRUXELLES ✈ ROME

Rendez-vous matinal à l'aéroport de Bruxelles Zaventem et envol à destination de Rome, à bord de la compagnie régulière Brussels Airlines avec un **vol direct**.

Arrivée à Rome dans la matinée et transfert vers le centre de la ville.

Temps à disposition pour un déjeuner libre.

Accueil par notre guide francophone et départ pour une **promenade guidée au cœur de la Rome baroque**.

Début de la promenade par la **Piazza Navona**, superbe témoignage du baroque romain animé par ses trois fontaines et ses artistes de rue.

Au cœur de la ville, la Piazza Navona offre une scène baroque spectaculaire où l'eau jaillit, les peintres exposent leurs œuvres et les visiteurs profitent de l'atmosphère vibrante de Rome.

Poursuite vers le **Panthéon**, l'édifice antique le mieux conservé de Rome et impressionnant par son immense coupole ouverte sur le ciel.

Symbole de l'ingéniosité romaine, le Panthéon fascine par son architecture magistrale et son intérieur baigné de lumière, véritable voyage à travers les siècles.

Arrêt devant la **fontaine de Trevi**, chef-d'œuvre baroque, symbole incontournable de la Ville Éternelle.

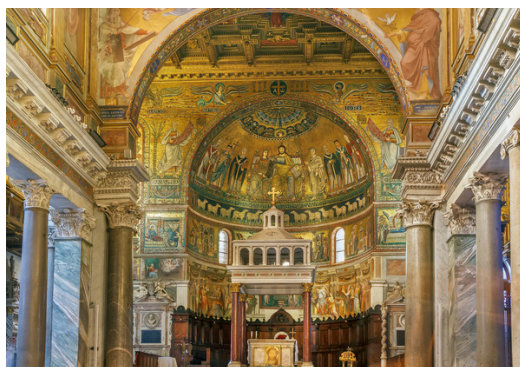
La fontaine de Trevi séduit par son décor théâtral et la puissance de ses sculptures. Les voyageurs perpétuent ici un rituel ancien : lancer une pièce dans l'eau pour garantir un futur retour dans la ville éternelle, geste simple et chargé de poésie qui relie chaque visiteur à la ville.

Fin de la promenade à la **Piazza di Spagna**, célèbre pour son élégant escalier et son cadre raffiné au cœur du quartier le plus chic de Rome.

Au pied des marches, la théâtrale Fontana della Barcaccia (fontaine de la barque) attire le regard. Une légende raconte que Bernin l'aurait imaginée en commémoration d'une barque échouée à cet endroit après une crue exceptionnelle du Tibre en 1598.

Installation, dîner et nuitée à l'**hôtel Quirinale** (4 nuits).





MERCREDI 17 JUIN

TRASTEVERE – GHETTO

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, visite du **quartier Trastevere**. À l'écart du cœur battant de Rome, ce quartier garde tout son charme d'antan, avec ses rues en serpentines à l'atmosphère médiévale et ses petites places animées.

Découverte de plusieurs édifices religieux majeurs, dont la **basilique romane Santa Maria in Trastevere**, l'une des plus anciennes églises de Rome.

La façade de la basilique Santa Maria in Trastevere est ornée de mosaïques médiévales et les œuvres de Pietro Cavallini qui l'illuminent témoignent de la continuité artistique et spirituelle du quartier, du monde antique au Moyen Âge.

Continuation vers l'**île du Tibre**, reliée à la ville par deux ponts romains, le Cestius érigé en 46 avant J-C et le Fabricio construit en 62 avant J-C.

À l'époque romaine, l'île accueillait un temple dédié au dieu grec de la médecine, Esculape. Façonnée en forme de navire, avec un obélisque en guise de mât, l'île rappelle la légende du bateau venu d'Epidaure avec à son bord, le dieu Esculape venu apporter des soins aux Romains suite à une épidémie de peste au 3e s. av. J.-C.

Ensuite, visite du **quartier juif**, l'ancien ghetto de Rome, l'un des plus anciens du monde.

Situé en plein cœur de Rome, l'ancien ghetto est aujourd'hui un quartier animé qui abrite encore une petite communauté juive. On y trouve la grande synagogue, construite en 1904 et reconnaissable à son dôme spectaculaire. Les habitants y parleraient encore le giudeo-romanesco, un dialecte mêlant traditions juives et culture italienne.

Temps à disposition pour un déjeuner libre.

L'après-midi, balade sur le **Circus Maximus**, le plus vaste et ancien stade de Rome, construit sous Jules César en 46 avant J.-C. S'il ne conserve aucun vestige des gradins ni de la spina, il reste à ce jour la plus vaste enceinte sportive que le monde n'ait jamais connue.

Du Circus Maximus, direction la **Piazza dei Cavalieri di Malta**.

Imaginée au 18e siècle par le graveur Piranèse, cette petite place insolite cache, derrière son haut mur orné d'obélisques et de trophées militaires, une large porte en bois surnommée par les Romains le "Trou de Rome". Dans ce coin paisible, il suffit de regarder par le trou de la serrure pour voir apparaître, parfaitement cadré, le dôme de Saint-Pierre.

La visite se poursuit au **Jardin des Orangers**, un havre de calme offrant une belle vue sur les toits et les coupoles de Rome, dans des allées ombragées où flotte un léger parfum d'agrumes.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

JEUDI 18 JUIN

VATICAN

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour une journée entière dédiée à la visite du Vatican.

Centre spirituel de la chrétienté et siège du pape, la Cité du Vatican s'est développée autour du tombeau de l'apôtre Pierre, où les premiers chrétiens élevèrent un oratoire. En 324, l'empereur Constantin lança la construction de la première basilique, appelée à devenir la plus grande et la plus influente église du monde chrétien. Aujourd'hui encore, Saint-Pierre demeure un haut lieu de pèlerinage et un symbole universel de foi et d'histoire.

Déjeuner libre dans le Vatican (toute sortie du Vatican est définitive).

Visite de la ville du Vatican, de la basilique et de la place Saint-Pierre, des musées et de la chapelle Sixtine.

Sur la colline vaticane s'étend la Cité-État du Vatican, créée par le Concordat de 1929 et centre mondial de l'Église catholique. Résidence des papes depuis la Renaissance jusqu'à aujourd'hui, le Palais apostolique domine la place Saint-Pierre. Depuis la coupole de la basilique, la vue embrasse toute la ville.

*Le **palais du Vatican** abrite l'un des plus grands musées du monde, aux collections allant de l'Antiquité égyptienne, étrusque et romaine jusqu'à la peinture classique et l'art contemporain. On y découvre aussi les appartements de Jules II décorés par Raphaël et, bien sûr, la chapelle Sixtine, chef-d'œuvre de la Renaissance et lieu du conclave.*

*La **basilique Saint-Pierre**, édifée au-dessus de la tombe de l'apôtre au 4^e siècle puis reconstruite à la Renaissance par Bramante et Michel-Ange, est la plus vaste église du monde et l'une des plus majestueuses.*

*La visite **des musées du Vatican** et de la **basilique Saint-Pierre** est un parcours à travers le génie de Michel-Ange et de Raphaël, mais aussi une immersion dans les hauts lieux du christianisme et l'histoire de l'Église, passée comme présente.*

Transfert, dîner et nuitée à l'hôtel.





VENDREDI 19 JUIN

ROME

Petit déjeuner à l'hôtel.

Cette matinée sera consacrée aux origines de Rome, sur les traces des empereurs et des fondations de l'Antiquité.

Visite du **Colisée**, la plus grande arène du monde et l'ancien théâtre des célèbres jeux de gladiateurs.

Édifié sous Vespasien et inauguré par Titus, il pouvait accueillir plus de 50 000 spectateurs venus assister aux chasses, spectacles et combats de gladiateurs. Avec ses 57 mètres de hauteur et son imposante structure elliptique, il demeure l'un des symboles les plus puissants de la grandeur impériale et de l'imaginaire romain.

Ensuite, visite des **forums romains**, cœur politique, religieux et commercial de la Rome antique.

Le Forum romain rassemblait temples, basiliques et lieux de pouvoir au pied du Capitole et du Palatin. De la voie sacrée aux vestiges de la Curie, on y lit encore l'évolution de la cité, de la République à l'Empire. Ses ruines, parmi les plus évocatrices de Rome, offrent une plongée directe dans le centre névralgique de la vie publique romaine.

Ensuite, ascension de la plus petite mais la plus importante des 7 collines de la ville antique, **le Capitole**.

Accessible par le majestueux escalier la Cordonata, la place trapézoïdale avec son pavement étoilé est un modèle d'équilibre et d'harmonie imaginé par Michel-Ange. Au centre de la place s'élève la statue équestre de Marc Aurèle tandis que le palais du Sénat ferme la perspective. Près d'une des entrées fut placé le célèbre groupe en bronze de la Louve allaitant Romulus et Remus, fondateurs légendaires de Rome.

Déjeuner libre.

En après-midi, visite guidée de la **basilique Saint-Paul-hors-les-Murs**, l'une des quatre basiliques majeures de Rome.

Avant la construction de Saint-Pierre, la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs fut même la plus grande église du monde. Édifiée sur le lieu de la tombe de l'apôtre, décapité sous Néron, elle impressionne encore aujourd'hui par ses dimensions monumentales : 131 mètres de long, 65 de large et 29 de haut.

Dîner dans un restaurant local, retour à l'hôtel et nuitée.

SAMEDI 20 JUIN

ROME ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Matinée dédiée à la visite des chefs-d'oeuvre de la **Galerie Borghèse**.

À partir de 1608, le cardinal Scipion Borghèse réunit dans cette demeure l'une des plus grandes collections privées d'Italie, rassemblant notamment 12 œuvres du Caravage (dont 6 conservées aujourd'hui), ainsi que des pièces tableaux de Raphaël, Cranach, Titien, Rubens et de remarquables sculptures du Bernin.

Déjeuner libre, suivi d'un temps pour une découverte personnelle.

En milieu d'après-midi, transfert vers l'aéroport pour les formalités d'enregistrement et **vol direct** vers Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en milieu de soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



HEBERGEMENT

HÔTEL QUIRINALE 4* (NORMES LOCALES)

NOMBRE DE NUITEES : 4

L'Hôtel Quirinale est un établissement 4 étoiles au charme classique, idéalement situé à quelques pas de l'Opéra de Rome et des grandes avenues commerçantes. Installé dans un bâtiment historique du 19^e siècle, il offre une atmosphère raffinée où le style italien traditionnel se marie harmonieusement avec le confort contemporain.

Ses espaces communs, décorés de boiseries, de moulures et de touches d'époque, invitent à la détente. Le restaurant propose une cuisine italienne et internationale, servie dans un cadre élégant. Le bar de l'hôtel, chaleureux et feutré, est idéal pour savourer un verre après une journée de visites.

Un hôtel au charme intemporel, où l'élégance romaine se conjugue avec un accueil soigné et une situation privilégiée pour découvrir la Ville Éternelle.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession de leur carte d'identité valide. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Toutes les visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications de la compagnie aérienne, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

- | | | |
|---|-------------------------------|---------------|
| <input type="checkbox"/> A PARTIR DU 16/04 | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : | 2.650€ |
| <input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE : | 595 € | |

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux directs au départ de Bruxelles
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par la compagnie aérienne)
- Les transferts en véhicules climatisés
- Le logement et les petits déjeuners dans l'hôtel Quirinale ou similaire
- La demi-pension, les diners sont inclus (restaurants locaux et hôtels – eau comprise) et les déjeuners libres.
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services de guides locaux parlant français
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les déjeuners
- Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 24/02/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: ROME, L'ÉTERNELLE LA LIBRE ESCAPADE - DU 16 AU 20 JUIN 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

A PARTIR DU 16/04 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.650 €

LE SUPPLEMENT SINGLE : 595 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

ROME, L'ÉTERNELLELA

LIBRE ESCAPADE – DU 16 AU 20 JUIN 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **16 mai 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : ROME - D.4002

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.